

## CLUB SUBAQUATIQUE TARBAIS

### COMPTE RENDU DE LA REUNION TECHNIQUE DU 28 JANVIER 2025 AVEC RELEVÉ DE DECISIONS SUR L'ORGANISATION DE LA SECURITE LORS DES ENTRAINEMENTS EN PISCINE

Étaient là : Laurent AGENAIS Jean Pierre ATTHAR Bruno BAILLIF Marc BESSON David CYPERS Patrick DAVEAU Fabien DUBREUIL Jean Luc FABRE Philippe NAUDIN Michel PAZOS Coralie PERROCHAIN Cédric PETERSON Daniel PONS Michel RANSOU Franck VILIJN, Guy ZAOUI ;

Étaient excusés : Franck FALCONE, Véronique PLATEL et Patrick SIMANDIRAKIS présent toutefois par deux messages des 25 et 28 janvier 2025, et qui conserve pour une ou deux années encore la gestion des stages N 1, 2 et 3 à HENDAYE ainsi que l'organisation des exercices en fosse à RAMONVILLE.

Les autres moniteurs étaient absents.

L'ordre du jour était précisé par mail du 23 janvier 2025

**1 FONCTION DE RESPONSABLE TECHNIQUE** : au final, l'appel à candidature est infructueux. Le CST doit trouver une autre solution, et la discussion fait émerger une responsabilité répartie au sein des formations :

La fonction de responsable technique revient donc :

Pour la section Enfants à Patrick DAVEAU, Nicolas DIVETAIN et Guy ZAOUI  
Pour les Niveaux 1 à Fabien DUBREUIL, David CYPERS et Bruno BAILLIF  
Pour les Niveaux 2 à Cédric PETERSON et Franck VILIJN  
Pour les Niveaux 3 à Jean Pierre ATTHAR  
Pour les Niveaux 4 à Philippe NAUDIN  
Pour l'apnée à Philippe NAUDIN  
Pour l'initiateur à Michel PAZOS

**2 FONCTION DE RESPONSABLE DE BASSIN** : mal démêlée de celle de directeur de plongée, cette dernière étant nécessaire en piscine comme en mer, elle groupe des tâches administratives avec des tâches d'encadrement autour et dans le bassin.

Tous les moniteurs pourvus des prérogatives E1 (ou davantage) peuvent exercer la fonction de directeur de plongée en piscine .

En outre, il ne peut y avoir qu'un seul responsable de bassin à la fois par piscine pendant la plage horaire du CST. Plusieurs personnes peuvent toutefois s'y succéder dans la même soirée.

La discussion fait apparaître la solution suivante :

Le cahier de séance et la vérification des licences et adhésions au CST peuvent être l'affaire de Gérard MIQUEL ou Michel RANSOU à l'entrée des piscines, sans autre considération de prérogatives d'enseignement de plongée. Cette vérification, systématique, donne lieu à mention du ou éventuellement des DP successifs de la soirée sur la liste de pointage.

Dès à présent Patrick DAVEAU et, subsidiairement, Philippe NAUDIN sont désignés DP pour les lundis à TOURNESOL.

Pour les mercredis à BOYRIE, Patrick DAVEAU est désigné, mais n'a pas vocation à rester seul. Les autres moniteurs volontaires pour cette fonction se signaleront à leur arrivée auprès de Gérard MIQUEL ou de Michel RANSOU.

Un groupe What's app sera créé pour identifier les DP. Il sera ouvert aux moniteurs, charge à eux de s'y inscrire comme DP, ainsi qu' aux élèves, afin qu'ils sachent qui est le DP de leur soirée, et s' adressent à lui en cas d'incident. Pour chaque soirée en piscine. les DP se seront inscrits (si possible) avec un mois d'avance sur ce groupe What's app et se feront connaître auprès de Gérard MIQUEL ou de Michel RANSOU lors de l'enregistrement des participants.

La mise à l'eau n'est autorisée qu'en présence du DP en bord de piscine ou dans l'eau, même pour les simples nageurs .

Un tableau est dressé en annexe pour attribuer les lignes d'eau aux différents ateliers.

Le présent compte rendu valant décision et instruction sera communiqué à tous les adhérents avec accusé de lecture.

**3 ET 4 PARTICIPATION DES ELEVES A LA MANUTENTION DES BLOCS :** ce sont trop souvent les mêmes et rares personnes qui manutentionnent les blocs à BOYRIE. Afin de partager les efforts, les élèves sont fortement invités :

- à approcher le chariot de la remorque depuis le local du matériel
- à décharger les blocs de la remorque dans le chariot
- à pousser le chariot jusqu'en bas de l'escalier, avant le pédiluve
- à y prendre chacun son bloc
- à gréer son bloc, faire son entraînement, puis à sortir de l'eau
- à replacer immédiatement son bloc dans le chariot, sauf s'il y reste plus de 100 bars, auquel cas le bloc dégréé est stocké dans le placard grillagé pour l'entraînement suivant
- à pousser le chariot plein jusqu'à la remorque
- à y charger les blocs en orientant les robinets vers la droite ou l'arrière de la remorque, afin de faciliter le gonflage
- à rentrer la remorque dans le local du matériel.

Les blocs à moins de 100 bars retournent donc à la remorque pour gonflage au CST.

Ainsi, le chariot ne circulera plus sur la plage de la piscine qu'à vide, ce qui sera moins

dommageable pour le sol et surtout moins dangereux pour les pieds nus.

**5 CHAMPIONNATS DE SAUVETAGE EN PISCINE LE DIMANCHE 16 FEVRIER 2025 :** les élèves sont invités à y participer à BOYRIE, en complément des personnes déjà inscrites.

#### **6 ORGANISATION DES STAGES A HENDAYE :**

**N1 les 14 et 15 JUIN 2025 :** pilote Jean Luc FABRE, moniteurs Jean Pierre ATTHAR, David CYPERS, Patrick DAVEAU, Fabien DUBREUIL, Philippe NAUDIN, Daniel PONS, Véronique PLATEL (à confirmer), Franck VILIJN, Guy ZAOUI

**N2 et N3 du 29 mai au 1er juin 2025 :** pilote Jean Luc FABRE, moniteurs Jean Pierre ATTHAR, Marc BESSON, David CYPERS les 29 et 30 mai, Patrick DAVEAU le 31 mai, Fabien DUBREUIL, Cédric PETERSON, Eric SALINAS, Guy ZAOUI. **Manque un moniteur.**

**7 INSCRIPTION DES DP AU PLANNING DU BATEAU POUR 2025 :** rappel est fait aux DP de leur intérêt à réserver le bateau sans plus attendre aux dates qu'ils souhaitent.

**8 POINT SUR LE COMPRESSEUR :** le BAUER, en panne, devrait être réparé le jeudi 30 janvier 2025. Il sera remplacé par un matériel neuf de marque COLTRI de 36 M3 / heure d'ici à la mi-février.

#### **9 QUESTIONS DIVERSES :**

**9-1 : Philippe NAUDIN** demande à accéder à une ligne d'eau à BOYRIE à partir de huit heures pour certains exercices d'apnée, après la séquence « Enfants ». Accepté, sous l'autorité du DP.

**9-2 Hélène BAILLIF**, ancienne du CST à présent inscrite au club d' AUCH propose que ses camarades procèdent à une reconnaissance à HENDAYE pour voir s'ils pourraient venir y plonger aux mêmes conditions que l' ACERS de COGNAC. Cette demande appelle par sécurité à formaliser par écrit la convention orale qui nous lie déjà à ce club depuis des années.

**9-3 Jean Pierre ATTHAR** propose une formation de recyclage RIFAP pour les moniteurs le 25 février 2025 à 19 heures 30.

**9-4 Jean Pierre ATTHAR** est volontaire pour piloter le bateau lors des trois sorties de l' ACERS/COGNAC prévues en 2025 :

les 26 et 27 avril  
les 20 et 21 septembre  
les 3, 4 et 5 octobre

## TABLEAU ANNEXE

### ATTRIBUTION DES LIGNES D'EAU A TOURNESOL LES LUNDIS DE 20 A 22 HEURES

Ligne d'eau n° 1	Nage libre
Ligne d'eau n° 2	Nage encadrée
Ligne d'eau n° 3	Apnée
Ligne d'eau n° 4	Apnée

### ATTRIBUTION des LIGNES D'EAU A BOYRIE LES MERCREDIS DE 19 à 21 HEURES 30

Ligne d'eau n° 1	N1
Ligne d'eau n° 2	N1
Ligne d'eau n° 3	N2
Ligne d'eau n°4	N2
Ligne d'eau n°5	Nage et N3
Ligne d'eau n°6	Initiateurs et N4
Ligne d'eau n°7	Enfants jusqu'à 20 heures puis apnée
Ligne d'eau n° 8	Enfants jusqu'à 20 heures puis nage ou baptêmes

Le DP peut en séance assigner une autre répartition des lignes d'eau si les effectifs ou l'activité le nécessitent.

Dressé le 30 janvier 2025

Michel RANSOU  
Président du CST